

RÉSEAU NYONNAIS D'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS

Le Réseau nyonnais a pour principal objectif de constituer, développer et gérer un Réseau d'accueil, conformément à la Loi du 20 juin 2006 sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE). Il propose trois types d'accueil :

- **l'accueil collectif préscolaire** (nurseries et crèches)
- **l'accueil collectif parascolaire** (APEMS et UAPE)
- **l'Accueil Familial de Jour** (anciennement « mamans de jour »)

La Ville de Nyon, par l'intermédiaire du Service enfance, logement et cohésion sociale (SELOC), est répondante de ce réseau. Les places d'accueil du Réseau sont subventionnées par la Ville de Nyon et par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).


Au total, ce sont plus de 1'000 places d'accueil qui sont ainsi accessibles par le biais d'un guichet unique qui centralise les demandes d'inscription, fixe les **tarifs** en fonction du revenu des ménages et gère la **liste d'attente**.

L'inscription se fait au moyen du lien internet suivant :
www.nyon.ch/accueildejour

Une **réactualisation de la demande en liste d'attente est requise tous les 6 mois**, faute de quoi, la demande est automatiquement annulée.

Le Réseau met tout en œuvre pour que l'attribution d'une place aboutisse. Pour autant, toute demande d'inscription au sein du Réseau ne signifie pas que l'attribution d'une place est automatiquement garantie. C'est pourquoi le Réseau encourage les parents à entreprendre, conjointement à leur demande d'inscription, des recherches pour une solution de substitution pour le cas où la demande ne devait pas aboutir dans les délais souhaités.

Crèche des Fontaines

Cette crèche peut accueillir 54 enfants âgés de 4 mois à 5 ans. Elle est ouverte de 7h à 19h  de lundi au vendredi.

Sandra Barraud (Directrice)
E-mail : secretariat@crechedesfontaines.ch
Chemin du Joran 11B
Tél: 022 365 46 30

Vacances

Les structures d'accueil ferment pendant 4 semaines par année (la 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} semaine des vacances scolaires et la semaine entre Noël et Nouvel An), périodes déjà déduites des pensions.

Les APEMS ferment toutes les vacances et durant les congés scolaires.

Les pensions sont lissées sur l'année entière. Douze factures sont émises par an (hormis l'APEMS pour lequel 10 factures sont émises) et doivent être payées au plus tard 20 jours après la date de l'émission de la facture.

Liens utiles

www.vaudfamille.ch

www.fondationlestournesols.ch

www.pro-juventute.ch

www.nyon.ch/fr/vivre/sante-social/region-d-action-sociale-ras

[-nyon-rolle-1130-5701](tel:-nyon-rolle-1130-5701)

www.proinfirmis.ch

www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/spj

www.faje-vd.ch

Nous contacter

Enfance, logement et cohésion sociale (SELOC)
Réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants
Rue des Marchandises 17
Case postale 1395
1260 Nyon 1

Tél : 022 316 40 60

E-mail : reseau-enfance@nyon.ch

SELOC/vj/28.01.2020

Accueil préscolaire (enfants de la naissance à l'entrée à l'école)

Croquelune - Crèche du Centre



Cette crèche peut accueillir 90 enfants de la naissance à l'entrée à l'école.

Elle est ouverte de 7h à 19h du lundi au vendredi.

Nathalie Zosso Rodriguez (Directrice générale)

E-mail : info@croquelune.ch

Rue de la Gare 35 bis

Tél : 022 994 40 60 - fax : 022 994 40 68

Croquelune l'Union



Cette crèche peut accueillir 39 enfants de la naissance à l'école.

Elle est ouverte de 7h à 19h du lundi au vendredi.

Laetitia Cailler (Responsable pédagogique)

Nathalie Zosso Rodriguez (Directrice générale)

E-mail : info@croquelune.ch

Rue de la Gare 35 bis

Tél : 022 994 40 60 - fax : 022 994 40 68

Croquelune l'Etraz



Cette crèche peut accueillir 24 enfants âgés de 18 mois à l'entrée à l'école.

Elle est ouverte de 7h à 19h du lundi au vendredi.

Sandrine Dottrens (Responsable pédagogique)

Nathalie Zosso Rodriguez (Directrice générale)

E-mail : info@croquelune.ch

Route de l'Etraz 50

Tél : 022 994 40 60 - fax : 022 994 40 68

Centre de Vie Infantile (CVE) Le Carrousel



Ce Centre de Vie Infantile (CVE) peut accueillir 112 enfants âgés de 4 mois à 5 ans. Il est ouvert de 6h45 à 19h du lundi au vendredi, toute l'année.

Il accueille aussi les enfants du personnel du groupement hospitalier (GHOL)

Marie-Christine Jotterand (Co-Directrice)

Julia Burette (Co-Directrice)

E-mail : carrousel@ghol.ch

Chemin des Saules 2 D

Tél : 022 365 25 80

Accueil parascolaire (enfants de 4 à 12 ans)

Le Cèdre Magique



Cette structure peut accueillir 48 enfants âgés de 4 à 8 ans (1P à 4P). Elle est ouverte de 7h à 19h du lundi au vendredi.
Christine Genito (Responsable de site)
E-mail : cedre.magique@nyon.ch
Chemin du Couchant 3
Tél : 022 316 41 15

Le Ricochet



Cette structure peut accueillir 72 enfants âgés de 8 à 10 ans (5 à 6P). Elle est ouverte de 7h à 19h du lundi au vendredi.
Jihan Newby (Responsable de site)
Email : ricochet@nyon.ch
Chemin de Prélaz 5
Tél : 022 316 41 30

Les Classes Tartines



Cette structure peut accueillir 48 enfants âgés de 6 à 10 ans (3P à 6P). Elle est ouverte de 12h à 19h du lundi au vendredi.
Valentine Uské (Responsable de site)
E-mail : classes.tartines@nyon.ch
Rue des Marchandises 3
Tél. 022 316 41 20

La Maison



Cette structure peut accueillir 96 enfants âgés de 4 à 8 ans (1P à 4P). Elle est ouverte de 7h à 19h du lundi au vendredi.
Francine Messier (Responsable de site)
tél. 022 316 41 22
E-mail: lamaison@nyon.ch
Rue de la Combe 2
Tél : 022 316 41 21

Les priorités d'accès

Des critères de **priorités** pour accéder aux places d'accueil du Réseau ont été établis :

- Les résidants nyonnais (inscription au contrôle des habitants faisant foi)
- Les familles monoparentales
- Les ménages dont les deux partenaires sont en emploi / en recherche d'emploi / aux études / RI
- Les familles nyonnaises dont l'un des enfants est déjà placé dans une des structures membres du Réseau

Les inter-réseaux

En cas de déménagement hors de Nyon en cours de placement, des conventions de collaboration et de subventionnement ont été signées avec les Réseaux suivants :

- AJEMA – Accueil de Jour des Enfants Morges - Aubonne www.ajema.ch
- ENJEU – Accueil de jour des enfants Rolle et Environs www.enfance-jeunesse.ch
- AJET – Accueil de jour des enfants de Terre Sainte www.terre-sainte-grandir.ch
- R.A.T. – Réseau d'accueil des Toblerones (Gland et environs) www.reseautoblerones.ch

Les ménages faisant partie de ces réseaux bénéficieront, en cas de placement, du tarif en vigueur dans le Réseau nyonnais et leur enfant pourra rester dans la structure nyonnaise jusqu'à la fin de leur parcours préscolaire uniquement (enfant non scolarisé). Le placement dans une structure nyonnaise et le subventionnement en résultant **sont soumis à l'acceptation du Réseau de domicile. Les parents doivent impérativement s'inscrire sur la liste d'attente du Réseau dont leur Commune fait partie.**

Les rabais dégressifs estimatifs pré-scolaire, parascolaire et APEMS

> CHF 16'000.- rabais dégressifs	16'000	17'000	18'000	19'000	20'000	25'000	30'000	35'000	40'000
2 enfants placés en crèches/UAPE/APEMS	43%	41%	40%	38%	36%	27%	20%	20%	20%
3 enfants placés en crèches/UAPE/APEMS	58%	55%	53%	50%	48%	36%	24%	20%	20%
4 enfants placés en crèches/UAPE/APEMS	62%	60%	57%	55%	52%	39%	26%	20%	20%
1 enfant placé + 1 à domicile (- de 16)	24%	23%	22%	21%	20%	20%	20%	20%	20%
1 enfant placé + 2 à domicile (- de 16)	43%	41%	40%	38%	36%	27%	20%	20%	20%
1 enfant placé + 3 à domicile (- de 16)	48%	46%	44%	42%	40%	30%	20%	20%	20%
2 enfants placés + 1 à domicile (- de 16)	48%	46%	44%	42%	40%	30%	20%	20%	20%
2 enfants placés + 2 à domicile (- de 16)	53%	51%	48%	46%	44%	33%	22%	20%	20%
3 enfants placés + 1 à domicile (- de 16)	62%	60%	57%	55%	52%	39%	26%	20%	20%

Accueil Parascolaire (enfants de 4 à 12 ans)

Le Grand T'Etraz



Cette structure peut accueillir 48 enfants âgés de 4 à 8 ans (1P à 4P). Elle est ouverte de 7h à 19h du lundi au vendredi.

Emmanuelle Mastrandrea (Responsable de site)

E-mail : grand.tetraz@nyon.ch

Route de l'Etraz 50

Tél : 022 316 41 25

Justakôté



Cette structure peut accueillir 60 enfants âgés de 7 à 10 ans (4P à 6P). Elle est ouverte de 7h à 19h du lundi au vendredi.

Marie-Christine Hirigoyen (Responsable de site)

E-mail : justakote@nyon.ch

Chemin du Couchant 1

Tél : 022 316 41 35

La Cossynelle



Cette structure peut accueillir 84 enfants âgés de 4 à 10 ans (1P à 6P). Elle est ouverte de 7h à 19h du lundi au vendredi.

Alexandre Bégrand (Responsable de site)

E-mail : cossynelle@nyon.ch

Chemin de Précossy 2

Tél : 022 316 41 40

Les Manettes



Cette structure peut accueillir 48 enfants (matin et après-midi) et 96 enfants (midi) âgés de 4 à 10 ans (1P à 6P). Elle est ouverte de 7h à 19h du lundi au vendredi.

Fabienne Chardon (Responsable de site)

E-mail : manettes@nyon.ch

Chemin de Manette 4 et avenue des Eules 3

Tél : 022 316 41 16

APEMS 7P et 8P

APEMS du Cossy

Cette structure peut accueillir 72 enfants de 10 à 12 ans (7P et 8P). Elle est ouverte uniquement pendant les périodes scolaires, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 18h et le mercredi de 12h à 14h.

Amandine Gaudy (Responsable de site)

E-mail : apems.cossy@nyon.ch

Chemin de Précossy 2

Tél : 022 316 41 18

APEMS du Rocher

Cette structure peut accueillir 90 enfants de 10 à 12 ans (7P et 8P). Elle est ouverte uniquement pendant les périodes scolaires, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 18h et le mercredi de 12h à 14h.

Aurélien Von Burg (Responsable de site)

E-mail : apems.rocher@nyon.ch

Chemin de Prélaz 5

Tél : 022 316 41 17

Accueil en milieu familial

Plus de 400 places d'accueil sont offertes aux enfants nyonnais encadrés par environ 70 accueillantes.

Océane Dupasquier (Coordinatrice)

Fanny Neyroud (Coordinatrice)

E-mail : reseau-enfance@nyon.ch

Rue des Marchandises 17

Tél : 022 316 40 60



**Accueil
familial
de jour
(enfants de la
fin du congé
maternité à
10 ans)**

Les rabais

Un **rabais fratrie (min. 20%)** est accordé en tenant compte de la situation du ménage et du nombre d'enfants placé en structure ou/et à domicile.

Il est dégressif entre CHF 16'000.- et CHF 40'000.-

Rabais obtenus jusqu'à CHF 16'000.- de revenu brut	Rabais fratrie (par enfant)
1 enfant placé en crèche / UAPE / APEMS du Réseau nyonnais	0 %
2 enfants placés en crèche / UAPE / APEMS du Réseau nyonnais	45 %
3 enfants placés en crèche / UAPE / APEMS du Réseau nyonnais	60 %
4 enfants placés en crèche / UAPE / APEMS du Réseau nyonnais	65 %
1 enfant placé en crèche / UAPE / APEMS +1 à domicile (- de 16 ans)	25 %
1 enfant placé en crèche / UAPE / APEMS + 2 à domicile (- de 16 ans)	45 %
1 enfant placé en crèche / UAPE / APEMS + 3 à domicile (- de 16 ans)	50 %
2 enfants placés en crèche / UAPE / APEMS + 1 à domicile (- de 16 ans)	50 %
2 enfants placés en crèche / UAPE / APEMS + 2 à domicile (- de 16 ans)	55 %
3 enfants placés en crèche / UAPE / APEMS + 1 à domicile (- de 16 ans)	65 %

**Accueil
parascolaire
Les tarifs
APEMS**

Revenu brut	Tarif mensuel	Tarif journalier	Tarif mensuel midi seulement	Tarif journalier midi avec repas	Tarif journalier après-midi seul
7'500	262.79	13.14	146.11	7.23	5.91
8'000	276.74	13.84	153.87	7.61	6.23
8'500	290.70	14.53	161.63	7.99	6.54
9'000	304.65	15.23	169.39	8.38	6.85
9'500	318.60	15.93	177.14	8.76	7.17
10'000	332.56	16.63	184.90	9.15	7.48
10'500	346.51	17.33	192.66	9.53	7.80
11'000	360.47	18.02	200.42	9.91	8.11
11'500	374.42	18.72	208.18	10.30	8.42
12'000	388.37	19.42	215.93	10.68	8.74
12'500	402.33	20.12	223.69	11.06	9.05
13'000	416.28	20.81	231.45	11.45	9.37
13'500	430.23	21.51	239.21	11.83	9.68
14'000	444.19	22.21	246.97	12.22	9.99
14'500	458.14	22.91	254.73	12.60	10.31
15'000	472.09	23.60	262.48	12.98	10.62
15'500	486.05	24.30	270.24	13.37	10.94
16'000 ou plus	500.00	25.00	278.00	13.75	11.25

**Jardin
d'enfants**

Au Manège Enchanté

Ce jardin d'enfants collabore avec la Ville de Nyon et offre 15 places non-subsventionnées à des enfants âgés entre 2 et 5 ans

Il est ouvert de 8h à 11h45 du lundi au vendredi

Rose-Marie Bucher et Françoise Schmid

Email : au.manege.enchante@gmail.com

www.au-manege-enchante.ch

Chemin des Saules 6A

Tél : 076 475 75 12



Les P'tits Kangourous

Cette structure peut accueillir 36 enfants de la fin du congé maternité à l'âge d'entrer à l'école. Elle est ouverte de 7h à 18h30. La Ville de Nyon subsventionne 10 places qui sont proposées à des familles respectant les critères de priorité du Réseau.

Sophie Duboz (Directrice pédagogique)

Phil Bonkangu (Directeur général)

E-mail : info@lesptits-k.ch

Chemin de la Redoute 38

Tél : 022 362 40 00

Fax : 022 362 40 01



Les Hublotins (Hublot SA)

Cette crèche peut accueillir 12 enfants âgés de 18 mois à l'âge d'entrer à l'école, du lundi au vendredi, de 7h15 à 18h15. La Ville de Nyon subsventionne les 12 places, qui sont proposées en priorité aux enfants des employés d'Hublot selon leurs besoins et ensuite aux familles nyonnaises.

Véronique Marsille (Directrice)

E-mail : info@leshublotins.ch

Chemin de la Vuarpillière 33

Tél. 022 990 99 27



Crèche privée

**Crèche
d'entreprise**

Pop e poppa Les Lionceaux (Generali)



pop e poppa

Cette crèche peut accueillir 31 enfants de la fin du congé maternité à l'âge d'entrer à l'école Elle est ouverte du lundi au jeudi de 7h30 à 18h30 et le vendredi de 7h30 à 18h.

La Ville de Nyon subventionne 8 places, qui sont proposées à des familles ne travaillant pas dans l'entreprise, mais habitant Nyon.

Julie Duc (Directrice)

E-mail : leslionceaux@popepoppa.ch

Avenue de Perdttemps 23

Tél. 022 552 03 64

Pop e poppa Terre Bonne



pop e poppa

Cette crèche peut accueillir 78 enfants depuis la fin du congé maternité à l'âge d'entrer à l'école. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

La Ville de Nyon subventionne 38 places qui sont proposées à des familles habitant Nyon.

Nathalie Pichard (Directrice)

E-mail : terre-bonne@popepoppa.ch

Route de Crassier 9

1262 Eysins

Tél. 022 552 20 60

Les **tarifs** appliqués dans les structures du Réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants sont fixés en fonction du revenu des ménages, selon l'inscription au Contrôle des habitants (tarifs préscolaire, parascolaire et accueil en milieu familial).

Toutes les personnes majeures du ménage sont tenues de fournir des renseignements sur leur **revenu**. Pour cela, ils reçoivent de la structure d'accueil ou du guichet central un document de « Déclaration de revenu », qu'ils remplissent, signent et retournent, muni de ses annexes, au Réseau dans les 5 jours ouvrables.

La déclaration de revenu permet l'établissement du contrat de placement dans les structures d'accueil et le montant du revenu détermine la pension mensuelle. C'est pourquoi il est impératif d'annoncer sans délai tout changement de revenu, afin que la pension puisse être adaptée en conséquence.

Le calcul du revenu des familles se base sur le salaire

**Accueil
parascolaire
Les tarifs
APEMS**

Découpage de la journée :

ECOLES DU ROCHER ET DU COSSY

JOURS D'OUVERTURE

**Accueil du midi
(jusqu'à 13h45):**

lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

**Accueil de l'après-midi
(jusqu'à 18h):**

lundi, mardi, jeudi et vendredi

Encadrement professionnel proposé dans le respect du cadre légal défini par le canton.

REPAS + ACTIVITÉS MIDI

- Repas chaud fourchette verte
- Activités ludiques, créatives, culturelles, sportives, devoirs

**ACTIVITÉS
APRÈS-MIDI**

- Collation
- Activités ludiques, créatives, culturelles, sportives, devoirs

Le forfait est facturé 10x par année.

Revenu brut	Tarif mensuel	Tarif journalier	Tarif mensuel midi seulement	Tarif journalier midi avec repas	Tarif journalier après-midi seul
3'100 et moins	140.00	7.00	77.84	3.85	3.15
3'500	151.16	7.56	84.05	4.16	3.40
4'000	165.12	8.26	91.80	4.54	3.72
4'500	179.07	8.95	99.56	4.92	4.03
5'000	193.02	9.65	107.32	5.31	4.34
5'500	206.98	10.35	115.08	5.69	4.66
6'000	220.93	11.05	122.84	6.08	4.97
6'500	234.88	11.74	130.60	6.46	5.28
7'000	248.84	12.44	138.35	6.84	5.60

**Accueil
parascolaire
Les tarifs
UAPE**

Découpage de la journée :

Matin	10%
Midi	50% (repas compris)
Après-midi	40%

Tarif minimum : CHF 16.- par jour

Tarif maximum : CHF 76.- par jour

Accueil parascolaire

Pour un taux de fréquentation de 100%

Revenu brut	Tarif mensuel	Revenu brut	Tarif mensuel
3'100	320.00	10'000	961.86
3'500	357.21	10'500	1'008.37
4'000	403.72	11'000	1'054.88
4'500	450.23	11'500	1'101.40
5'000	496.74	12'000	1'147.91
5'500	543.26	12'500	1'194.42
6'000	589.77	13'000	1'240.93
6'500	636.28	13'500	1'287.44
7'000	682.79	14'000	1'333.95
7'500	729.30	14'500	1'380.47
8'000	775.81	15'000	1'426.98
8'500	822.33	15'500	1'473.49
9'000	868.84	16'000	1'520.00
9'500	915.35		

Le forfait est facturé 12x par année.

Les vacances prises par les parents et les jours fériés ne sont pas déduits du forfait mensuel.

Les dépannages sont facturés en plus mais au même tarif.

**Politique
tarifaire**

mensuel brut pour les salariés, le revenu déterminant selon la décision de la caisse AVS pour les indépendants ou le compte d'exploitation indiquant le bénéfice net de l'exercice, le décompte mensuel d'indemnités de la caisse de chômage pour les chômeurs(es), les indemnités pertes de gains, les rentes AVS/AI, veuf/orphelins pour les rentiers, les prestations complémentaires AVS/AI ou familles, le revenu d'insertion (RI) pour les personnes au bénéfice de l'aide sociale, ainsi que les allocations familiales, les bonus, les pensions alimentaires reçues/versées et toutes les autres indemnités soumises à l'AVS.

Dans le cas d'une séparation des parents où seul l'un des parents a le droit de garde, le salaire du parent ayant la garde de l'enfant, ainsi que la pension alimentaire reçue pour l'entretien de l'enfant et du parent, sont comptés comme revenus. La convention de séparation ou le jugement de divorce attestant du montant de la pension alimentaire est à transmettre au Réseau.

Dans le cas d'une garde partagée ou alternée, 2 ménages distincts sont créés (ménage papa et ménage maman) et chaque parent a un contrat à son nom. La répartition de la facture se fait sur la base de la convention de séparation ou du jugement de divorce qui atteste du mode de garde (partagé ou alterné). Les revenus des membres du nouveau ménage (selon l'inscription au Contrôle des habitants) sont pris en compte dans le calcul de la pension, à concurrence de la moitié du revenu du (de la) concubi(ne) durant les 2 premières années de vie en commun et de la totalité dès la troisième année ou dans le cas d'un enfant en commun. Les enfants des concubins(nes) sont également comptés dans la fratrie; le rabais fratrie s'applique donc aussi à cette famille recomposée, selon les règles du Réseau.

Dans les cas de garde partagée/alternée, où seul l'un des parents paie les frais de garde de l'enfant, seul le revenu de ce parent sera pris en compte dans le calcul de la pension. La convention de séparation ou le jugement de divorce attestant du mode de garde et de l'attribution des frais de garde est à transmettre au Réseau.

Enfin, les ménages qui choisissent de ne pas déclarer leur revenu seront facturés au tarif maximum, mais pourront bénéficier d'un rabais fratrie de 20%.

**Accueil
familial
de jour
Les tarifs**

Pour un taux de fréquentation de 100%

Revenu brut	Tarif horaire	Revenu brut	Tarif horaire
3'100	1.30	9'000	5.29
3'500	1.57	9'500	5.62
4'000	1.91	10'000	5.96
4'500	2.25	10'500	6.30
5'000	2.58	11'000	6.64
5'500	2.92	11'500	6.97
6'000	3.26	12'000	7.31
6'500	3.60	12'500	7.65
7'000	3.93	13'000	7.99
7'500	4.27	13'500	8.32
8'000	4.61	14'000	8.66
8'500	4.95	14'500	9.00

Repas dès le 1^{er} janvier 2019

Prix du repas du midi = prix du repas du soir

Repas obligatoires dès 18 mois

Petit déjeuner		CHF	2.00
Goûter du matin		CHF	1.00
Repas	0-12 mois (si repas enfant : purée de légumes + protéines)	CHF	4.00
	12 mois à 4 ans	CHF	6.00
	4 ans à 8 ans	CHF	7.00
	8 ans à 12 ans	CHF	8.00
Goûter		CHF	2.00

Nuit (forfait)

Les heures de garde sont facturées jusqu'à ce que l'enfant s'endorme et dès son réveil	CHF	30.00
--	-----	-------

**Accueil
préscolaire
Les tarifs**

Découpage de la journée :

Matin	40%	
Midi	20%	(repas compris)
Après-midi	40%	

Tarif minimum : CHF 16.- par jour

Tarif maximum : CHF 130.- par jour

Accueil préscolaire

Pour un taux de fréquentation de 100%

Revenu brut	Tarif mensuel	Revenu brut	Tarif mensuel
3'100	320.00	10'000	1'539.60
3'500	390.70	10'500	1'628.00
4'000	479.10	11'000	1'716.30
4'500	567.50	11'500	1'804.70
5'000	655.90	12'000	1'893.10
5'500	744.20	12'500	1'981.40
6'000	832.60	13'000	2'069.80
6'500	921.00	13'500	2'158.20
7'000	1'009.30	14'000	2'246.60
7'500	1'097.70	14'500	2'334.90
8'000	1'186.10	15'000	2'423.30
8'500	1'274.50	15'500	2'511.70
9'000	1'362.80	16'000	2'600.00
9'500	1'451.20		

Le forfait est facturé 12x par année.

Les vacances prises par les parents et les jours fériés ne sont pas déduits du forfait mensuel.

Les dépannages sont facturés en plus mais au même tarif.